

Contribution de l'Association Française du Gaz au Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments

15 février 2018

L'efficacité énergétique est un levier déterminant pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la transition énergétique. L'industrie gazière apporte des solutions concrètes en matière d'efficacité énergétique. Le déploiement du compteur communicant aide par ailleurs à l'évaluation des gisements d'économies d'énergies. En outre, le gaz est un vecteur énergétique au cœur de la transition énergétique et de la trajectoire vers la neutralité carbone en participant au verdissement du mix énergétique, et en soutenant le déploiement de toutes les énergies renouvelables

L'AFG partage l'essentiel des actions indiquées dans le projet de Plan Rénovation Énergétique des Bâtiments (Plan Rénovation) adossé au nouveau Plan Climat et à la Stratégie Logement. Ce Plan rénovation a pour objectif de rénover 500 000 logements par an en priorisant les passoires énergétiques occupées par les ménages en situation de précarité énergétique ainsi que le parc immobilier public.

Afin d'accroître les actions sur le marché de la rénovation et de permettre l'atteinte des objectifs ambitieux du Plan de Rénovation, **l'AFG propose des mesures facilitatrices.**

1. Adapter le dispositif d'aides

Dans un premier temps :

- le bénéfice des aides accordées dans le cadre du Plan Rénovation doit être ouvert à tous les publics (précaires et non précaires),
- les aides doivent être concentrées sur les actions les plus efficaces tout en garantissant un haut niveau de qualité,
- elles doivent s'appuyer, notamment, sur les outils numériques à même de simplifier les offres et de réduire les coûts.

Pour cela :

- **l'AFG propose que le CITE soit transformé en une prime versée à la réalisation des travaux et adaptée aux travaux les plus efficaces et de :**

- Conserver un **périmètre de bénéficiaires similaire** à celui qui existe aujourd'hui, et un niveau de prime suffisamment incitatif ;
 - **Cibler les actions les plus efficaces** en termes d'économie d'énergie rapportées à l'investissement consenti (ex : isolation thermique du bâti ou la modernisation des systèmes thermiques par des chaudières gaz à haute performance énergétique, des chauffe-eau solaires ou bien des pompes à chaleur air /eau) ;
 - **Bonifier les bouquets de travaux** permettant d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation ou permettant un saut de classes énergétiques de l'étiquette logement¹.
- **L'AFG estime qu'il faut inciter au passage à l'acte de rénovation en appuyant les démarches de « parcours travaux » ce qui implique :**
 - La **mise en place de parcours de MDE** sur la base des opportunités offertes dans le cadre des déploiements des compteurs communicants,
 - De **créer une fiche d'opération standardisée CEE** dédiée à la valorisation de l'amélioration de l'étiquette énergétique du logement dans le cadre d'une rénovation globale².
 - **L'AFG propose la création d'un programme CEE « Étiquettes chaudières » pour inciter au renouvellement plus rapide des chaudières par l'ensemble des français.**
 - Les professionnels pourraient ainsi « étiqueter » les chaudières lors de l'entretien annuel obligatoire ou lors des visites de dépannage et de maintenance. Rappelons que le parc est constitué de plus de 10 millions de chaudières gaz et fioul pour la plupart assez anciennes.
 - **L'AFG suggère de simplifier le dispositif « Habiter Mieux » qui peut être utilisé pour augmenter le volume des actions de rénovation.**
 - La simplification consisterait à permettre aux fournisseurs d'énergie de participer au programme pour la détection des prospects, les accompagner dans la réalisation des travaux aux côtés de l'ANAH, et atteindre l'objectif de 150 000 rénovations de passoires thermiques par an du Plan de Rénovation.
 - **L'AFG estime également qu'il est important pour renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments d'aider à la mise en œuvre d'action de maintenance des systèmes de chauffage.** Trois actions doivent être ciblées :
 - Organiser une campagne de communication pour souligner de l'intérêt et l'obligation d'entretenir les systèmes de chauffage, essentiel pour le maintien dans le temps de leurs performances,

¹ EDF ne s'associe pas à cette mesure

² EDF ne s'associe pas à cette mesure

- Mettre en place des aides spécifiques pour soutenir les ménages précaires pour l'entretien de leurs chaudières. L'entretien est obligatoire, et pourtant 3 millions de chaudières ne sont pas entretenues (soit 26% du parc installé),
- Pour les pompes à chaleur (PAC) : l'absence de maintenance peut générer des baisses de performance. Nous proposons la mise en place d'une aide incitative auprès de l'ensemble des ménages. Le parc des PAC individuelles est estimé à 1 million d'unités.
- **L'AFG propose, pour accompagner la 4^e période du dispositif CEE, un « coup de pouce CEE » dédié au remplacement des chaudières de plus de 15 ans.**
 - Ce « coût de pouce CEE » consisterait en une incitation transitoire de 1500 €, qui d'après les retours d'expérience de la filière serait de nature à fortement accélérer le rythme de remplacement de chaudières anciennes.
- **L'AFG propose de réduire les droits de mutation dans le cas de travaux de rénovation entrepris par le propriétaire dans les deux ans précédant la vente**
 - Cette réduction permettrait la valorisation du patrimoine rénové et aurait un effet de levier sur le nombre d'actions engagées.
- **L'AFG propose de simplifier et clarifier les Contrat de Performance Energétique (CPE) et d'en faire une référence du marché.**
 - Il s'agit d'une part de simplifier le recours à ces contrats (par création notamment de CCAG pour les CPE) et par la clarification des modalités permettant de déconsolider les coûts des travaux pour les acteurs publics (note Eurostat de septembre 2017).
 - Il s'agit d'autre part de généraliser les CPE publics et privés dans le tertiaire et l'habitat collectif et d'en faire une référence du marché
- **Enfin l'AFG propose de favoriser le développement des avis clients en ligne**
 - Il s'agit d'utiliser pleinement les apports de la numérisation au service du client et de la professionnalisation de la filière. Cet axe participera, s'il est mis sous contrôle, à renforcer la qualité des travaux d'économies d'énergie.
 - Pour cela un organe indépendant et reconnu (ex : ADEME) doit coordonner la mise en place de ces avis en s'appuyant notamment sur la réglementation qui instaure les exigences minimales mais sur la certification tierce partie « NF Service – avis en ligne » qui va plus loin. Plus de 3 millions de logements sont rénovés tous les ans.
 - Les avis seraient rédigés et remplis par les clients ayant fait appel à des entreprises pour des travaux d'efficacité énergétique sur des plateformes internet. Ces plateformes pouvant être de diverses natures et s'inspirer de l'initiative du certificateur QualitENR qui propose ce service aux clients des entreprises qui sont certifiées QualitENR. L'organisme de coordination assurait la transparence et le respect des normes d'exigences afférentes.
 - Cette proposition vise à professionnaliser des entreprises du secteur, garantir sur le niveau de compétence acquis pour éviter les dérives potentielles.

2. Agir sur l'organisation

Dans un deuxième temps,

- il convient d'agir sur l'organisation, le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du plan au travers de l'évolution des organisations ou des instances existantes et non de la création de nouvelles structures.

Pour cela

- **L'AFG propose de confier au Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique (CSCEE) le pilotage du Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments et élargir l'adhésion de ce Conseil aux acteurs de l'énergie**
 - au travers des fédérations représentant les énergéticiens et notamment l'AFG dont les adhérents jouent un rôle de premier plan.
- **L'AFG propose de transformer l'observatoire des Contrats de Performance Energétique (CPE)**
 - en mission d'appui à l'instar de la Mission d'Appui aux Partenariats Publics Privés, pouvant apporter une véritable expertise et notamment, mener à bien les travaux d'adaptation des CPE pour les marchés du tertiaire privé et public, des copropriétés et du logement social en chauffage collectif ;
- **L'AFG souhaite favoriser des démarches décentralisées**
 - tout en maintenant des référentiels nationaux permettant de bénéficier des effets d'échelle, notamment pour le marché des particuliers ;
- **L'AFG propose de regrouper dans l'Observatoire National de la Rénovation Energétique les missions de l'observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE) et de l'observatoire permanent de l'amélioration énergétique du logement (OPEN)**
 - pour améliorer la collecte des données et simplifier l'accès à l'ensemble des données.

3. Amplifier la communication

Dans un troisième temps

- L'AFG soutient la mise en place d'actions de communication, permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs de soutien pour les consommateurs et les acteurs de l'efficacité énergétique.

Pour cela :

- **L'AFG soutient la création d'une bannière institutionnelle**

- Celle-ci permettra de valoriser la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique comme cause nationale,
- **L'AFG appelle au déploiement par les pouvoirs publics d'une communication en faveur de l'entretien des systèmes de chauffage,**
 - L'entretien est essentiel pour le maintien dans le temps de leur performance.
- **L'AFG soutient la publication par les collectivités territoriales des critères d'aide aux projets de rénovation ainsi que les montants des investissements consentis**
 - Au niveau national, une synthèse serait disponible pour les consommateurs et les acteurs privés.
 - La synthèse fournie par exemple par l'observatoire de la rénovation énergétique aiderait les professionnels et les particuliers à se retrouver dans les différentes aides locales mises à leur disposition.